



# Anjouley

## Compte rendu de séance du conseil municipal du 19 septembre 2024

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie Jourdil, Catherine Cuenot. Sandrine Monnier Demouge, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Regis Garnier, Gérard Jacob, Emmanuel Echemann. Arnaud Doyen, Gérard Jacob, Christain Roy

**Avaient donné procuration** : Gisèle Vallon à Arnaud Doyen; Sandrine Monnier Demouge à Jean Pierre Bringard, Cédric Girod à Stéphanie Jourdil, Nathalie Pouillet à Emmanuel Echemann

**Etaient excusés** :

**Etait absente non excusée** : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 13

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.**

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant),
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant),
- Subvention exceptionnelle au CCAS
- Promesse de signature de bail

#### **Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire**

Aucune

#### **Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal**

Aucune

#### **Subvention exceptionnelle au CCAS**

M le maire propose une subvention de 750€ au CCAS suite à l'organisation de la retransmission de la coupe du monde de football organisée conjointement avec le CCAS, la municipalité avec l'aide de l'ASNT qui s'est chargée de la restauration.

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle.

### **Promesse de bail emphytéotique**

La promesse de bail emphytéotique concerne l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toits des ateliers communaux. Le bail sera proposé en même temps pour validation du contenu par le conseil municipal

Réserves de Jean Pierre et réponses apportées à différentes questions lors du précédent Conseil municipal

- article 3 :

- le loyer doit être de 750€HT au minimum quelque soit le nombre de Kwc.

- article 4 :

- nouveau bail pour installation sur de nouveaux bâtiments.

- pour les onduleurs : (ce sont des coffrets d'une largeur de 2m environ, sur 2m de haut). Ils ne seront pas installés dans une zone qui sera louée, mais dans un commun, ou en local technique, ou à l'extérieur du bâtiment dans un petit abri métallique. Nous demandons **d'ajouter cela dans la promesse pour assurer que leur installation ne viendra pas grever de la surface que la mairie pourrait mettre en location.**

Article 5 : précision demandée pour la clause suspensive : si un dégât de grêle intervenait dans les 2 ans suivant la signature de la promesse de bail, rendant le toit incompatible avec la pose de panneaux photovoltaïques, cette promesse de bail serait alors rendue caduque (sans frais pour votre commune).

Lors de la première présentation des commentaires ont été faits :

- Si faillite de la société que se passe-t-il ?

- L'article 10.14 relatif à la transmission. Les éléments de réponses y sont détaillés

- Comment récupérer administrativement quels transferts si la COOP fait faillite

- Ajout d'un article en cas de litiges ; la compétence du tribunal administratif.

- Tribunal administratif

- Tribunal de commerce pour la COOP

L'article 10.14 relatif à la transmission. Les éléments de réponses y sont détaillés

- Coût du fonctionnement : 0€ pour la commune

- Dans bail, faire attention à l'assurance...

- L'article 10.11, le preneur prend des assurances

- L'article 15 : précision

Si une des parties défaillantes prévoir le préjudice

Projet à enrichir par les deux parties...

Des questions sont encore soulevées

- Si dégradation des panneaux, et que la société n'a pas les moyens de payer
- Condensation des panneaux et de la toiture et que la toiture se dégrade.
- Comment cela se passe-t-il ?
- En cas de dépose des panneaux, qui doit en est responsable ?

Des demandes sont faites pour en complément :

- Faire faire un contrôle annuel des installations
- point d'attention sur le ré enclenchement manuelle en cas de coupure Enedis. Qui est responsable de réarmer le ou les onduleurs.

Me la maire précise que deux réunions sont alors à programmer avec la coopérative.

- l'une pour la partie technique
- l'autre pour la partie juridique

Ces réunions concerneront le contrat.

M le maire soumet au vote la signature de la promesse de bail. L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la promesse de bail.

## Questions diverses

### Tour de table

- M Roy prend la parole et indique à l'assemblée présente que l'éclairage public est finalisé avec la mise en place au niveau du passage piétons de l'école d'un éclairage avec détection de présence. Les SAV ont été fait. Le poteau tombé zone de la Noye sera remplacée début octobre.

Toutefois des tests sont encore à réaliser afin de nous assurer de la baisse d'intensité de l'éclairage à 22h00.

Une information globale concernant l'éclairage public est à faire dans le journal de la commune.

- Réunion de syndicat de eaux : M Roy indique à l'assemblée qu'il reste 103 compteurs à changer. Un rappel sera fait dans le courrier d'Anjoutey pour faire à rappel de l'obligation de changer les compteurs d'eau.
- Sécurité routière : M Roy précise qu'avec Arnaud Doyen une réunion a été organisée le 17 septembre 2024 avec les services du département afin d'évoquer les possibles aménagements routiers sur la RD12 et l RD27. En présence de M Vallderdu, le conseil départemental représenté par monsieur Jean-Patrice Demange et madame Hélène Skrabal propose une solution unique qui serait de mettre en place des écluses. Une information plus complète sera présentée lors d'un prochain CM. Une réunion sur le terrain est prévue dans les semaines à venir.
- M le maire précise que l'inauguration de la fresque au centre de loisir est à faire. La date reste à déterminer.
- M le maire indique que l'inauguration de la plaque commémorative de la 1ere DFL aura lieu le 30/11. La plaque sera apposée près du monument aux morts d'Anjoutey. La plaque sera mise sur un poteau prévu à cet effet ou contre le muret de l'église.

### Nouvelles de la Commune (y compris service technique)

Théo Lambert est en apprentissage en brevet professionnel depuis septembre 2024.

### Secrétariat de mairie

Une personne est actuellement en formation de secrétariat de mairie : découverte, archivage, chalet à livres, cimetière, histoire du village... Nathalie Stein sera sa tutrice professionnelle.

### Autres

- Logement communal à mettre en location : logement de la mairie
- Logement Gite : vide de locataire. A rénover.

### Travaux

La quasi des travaux prévus au budget 2024 sont réalisés. Il reste :

- Borne Incendie,

- Mobilier école
- Décors et clôture école, crépis local annexe école
- Ponts en bois à réparer, nettoyer et à lasurer
- Pont métallique à déplacer

Les travaux en régie à l'école débutés le 15 avril 2024 sont presque terminés.

M le maire indique que les ponts routiers seraient à rénover en 2025.

Les nouveaux travaux 2025 sont à discuter : ateliers municipaux, salle (intérieur), gîte ... Une réunion commission travaux est à planifier... La réfection du gîte est à faire car celui-ci n'est plus loué actuellement. La locataire est partie fin août. Avant la réfection du gîte la question se posera de sa future destination.

### **Lauréat Mon beau village**

Anjouley est Lauréat Mon beau village 2024 organisé par l'Est républicain. Un prix sera remis à la commune.

### **Libération d'Anjouley 80ème anniversaire**

A organiser

Mettre plaque au monuments aux morts

### **Manifestations et fêtes 2024 - rappel des dates à venir:**

Beaujolais (pot bénévoles)	16 novembre 2024	Comité des fêtes
Expo peinture	23 et 24 novembre 2024	CCAS
Commémoration libération	30 novembre 2024	Commune

½ journée prévention routière à l'école ? En cours de définition

### **Rappel des dates des BM et CM à venir**

Dates des bureaux municipaux :

- 03 et 24/10/2024
- 07 et 28/11/2024
- 05/12/2023 (pas de 2ème bureau en raison des fêtes)

Dates du Conseil municipal 2024 :

- 17/10
- 20/11 (mercredi – jeudi = pot des bénévoles)
- 19/12

Les questions étant épuisées. M le Maire clôture le conseil municipal à 22h10.